



Conseil d'administration

330^e session, Genève, 17 juin 2017

GB.330/INF/1

POUR INFORMATION

Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés ¹

Table des matières

	<i>Page</i>
Propositions approuvées entre mars et mai 2017	1
Ressources liées aux connaissances	1
I/1. Atelier régional des statisticiens du travail en préparation de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), Afrique	1
I/2. Atelier régional des statisticiens du travail en préparation de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST)	2
I/3. Cours régional de formation sur les politiques du travail et les politiques sociales en faveur du travail décent, Etats arabes.....	3
Avenir du travail	4
I/4. Dialogue tripartite de haut niveau sur l'avenir du travail dans le Pacifique.....	4
Protection sociale	5
I/5. Atelier sous-régional sur la mise en œuvre des socles de protection sociale dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	5
Gouvernance et tripartisme	6
I/6. Réunion sous-régionale sur le renforcement du rôle et de l'impact des institutions nationales de dialogue social en Afrique	6
I/7. Atelier d'échange d'informations sur les pratiques prometteuses dans le domaine de l'inspection du travail et de l'élimination du travail des enfants dans les secteurs difficiles à atteindre des Etats membres de l'ASEAN	7
I/8. Atelier stratégique du Groupe d'action de l'Alliance 8.7 pour les chaînes d'approvisionnement	8
I/9. Réunion préparatoire en vue de la IV ^e Conférence mondiale sur le travail des enfants et le travail forcé: consultation des pays de l'Afrique subsaharienne.....	9
I/10. Réunion sous-régionale sur l'évaluation par les pairs des conseils économiques et sociaux dans les Balkans occidentaux	11

¹ Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

	<i>Page</i>
Conditions de travail et égalité.....	11
I/11. Conférence interrégionale sur l'emploi et l'inadéquation des compétences	11
I/12. Forum interrégional d'experts sur les compétences et les migrations le long de l'axe Asie du Sud-Moyen-Orient.....	12
I/13. Réunion du Comité du programme et du budget de l'OIT-CINTERFOR	13
I/14. 43 ^e réunion de la Commission technique du CINTERFOR	14
Activités pour les employeurs	15
I/15. Conférence régionale concernant les femmes dans la gestion d'entreprise en Amérique latine et dans les Caraïbes	15
I/16. Réunion des employeurs sur la participation du secteur privé à la gestion de la mobilité de la main-d'œuvre dans les pays de l'ASEAN	16
I/17. Réunion régionale à l'intention des employeurs sur les réseaux nationaux «Entreprises et handicap»	17
Activités pour les travailleurs.....	17
I/18. Réunion interrégionale sur la coopération syndicale en matière de migrations de main-d'œuvre dans les pays d'origine et de destination	17
I/19. Atelier sous-régional sur l'action syndicale en faveur de l'élimination du travail des enfants en Afrique de l'Ouest	18
I/20. Réunion interrégionale sur les stratégies syndicales en faveur du travail décent pour les travailleurs handicapés.....	19
I/21. Atelier sous-régional sur l'action syndicale en faveur de l'élimination du travail des enfants en Afrique de l'Est et Afrique australe	20
I/22. Séminaire régional pour une meilleure gouvernance dans les ZFE et les chaînes d'approvisionnement mondiales.....	20
I/23. Conférence régionale d'ACTRAV: L'avenir du travail que nous voulons	21
I/24. Conférence régionale: L'avenir du travail que nous voulons	22
I/25. Conférence régionale: L'avenir du travail que nous voulons en Afrique subsaharienne	23
I/26. Atelier interrégional sur le travail des enfants, à l'intention des syndicats des Etats arabes et d'Afrique du Nord.....	24
I/27. Réunion régionale à l'intention des points focaux syndicaux sur le travail forcé et le travail des enfants	24
I/28. Atelier régional d'ACTRAV sur le travail des enfants.....	25
I/29. Conférence régionale d'ACTRAV: L'avenir du travail que nous voulons	26
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	27

Propositions approuvées entre mars et mai 2017

Ressources liées aux connaissances

I/1. Atelier régional des statisticiens du travail en préparation de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), Afrique

Date proposée:	30 mai-1 ^{er} juin 2017
Lieu:	Dar-es-Salaam, République-Unie de Tanzanie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Gambie, Ghana, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Tunisie et Zambie
Composition:	
représentants gouvernementaux:	23
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) débattre de la faisabilité technique, pour les collectes de données statistiques, des propositions du Groupe de travail de l'OIT sur la révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93) et obtenir des retours d'information sur cette question. Ces propositions visent à remplacer la norme actuelle par un ensemble de normes internationales pour les statistiques sur les relations de travail; ii) élaborer des projets de lignes directrices pour la collecte des données; iii) étudier les possibilités d'expérimentation sur le terrain des propositions de modules de questions pour la région.
Observateurs:	<p>Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT)</p> <p>Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)</p> <p>Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)</p> <p>Banque africaine de développement</p> <p>Union africaine</p> <p>Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)</p>
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, convention (n° 160) sur les statistiques du travail,

1985, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 170) sur les statistiques du travail, 1985, recommandation (n° 182) sur le travail à temps partiel, 1994, recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997, recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, recommandation (n° 201) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012

Langues de travail: Anglais et français

I/2. Atelier régional des statisticiens du travail en préparation de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST)

Date proposée: 20-22 juin 2017

Lieu: Genève, Suisse

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (25 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Albanie, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Chypre, Danemark, Estonie, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malta, République de Moldova, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine

Composition:

représentants gouvernementaux: 42

Objectif de l'atelier: Elaborer des lignes directrices pour la collecte des données et étudier les possibilités d'expérimentation sur le terrain des modules de questions pour la région.

Observateurs:

Eurostat

Commission économique pour l'Europe (CEE)

Organisation internationale des employeurs (OIE)

Confédération syndicale internationale (CSI)

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Comité de statistique de la Communauté d'Etats indépendants (CIS-STAT)

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964,

convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 170) sur les statistiques du travail, 1985, recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997, recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, recommandation (n° 201) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012

Langues de travail: Anglais et russe

I/3. Cours régional de formation sur les politiques du travail et les politiques sociales en faveur du travail décent, Etats arabes

Date proposée: 16-19 octobre 2017

Lieu: Amman, Jordanie

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (47 500 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Arabie saoudite, Bahreïn, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban et Oman

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 7

b) représentants des employeurs: 7

c) représentants des travailleurs: 7

Objectifs du cours de formation:

- i) mieux faire connaître les objectifs et les programmes de l'OIT;
- ii) présenter des conclusions de travaux de recherche d'actualité fondés sur des données probantes concernant les solutions qui fonctionnent, à partir des publications du BIT;
- iii) promouvoir une vision intégrée des politiques économiques et sociales;
- iv) stimuler des échanges d'idées et de données d'expérience entre décideurs et décideurs potentiels de différents pays.

Normes internationales du travail
et/ou autres textes pertinents:
Langues de travail:

Conventions fondamentales de l'OIT¹ et conventions
relatives à la gouvernance de l'OIT²
Anglais et arabe

Avenir du travail

I/4. Dialogue tripartite de haut niveau sur l'avenir du travail dans le Pacifique

Date proposée: 24 et 25 mai 2017
Lieu: Suva, Fidji
Financement: Budget ordinaire de l'OIT (180 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique: Fidji, Iles Cook, Iles Marshall, Iles Salomon, Kiribati,
Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga,
Tuvalu et Vanuatu
Composition:
a) représentants gouvernementaux: 22
b) représentants des employeurs: 11
c) représentants des travailleurs: 11
Objectifs de la réunion: i) recueillir les points de vue des participants
concernant l'avenir du travail dans les pays du
Pacifique;
ii) faire mieux connaître aux participants les tendances
et les questions techniques relatives à l'élaboration
de politiques nationales en matière de travail et
d'emploi;
iii) présenter les conclusions des débats afin de
contribuer à l'élaboration de programmes par pays
de promotion du travail décent dans les pays
participants pour la période 2018-2022.
Experts invités: Deux universitaires

¹ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

² Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

Observateurs:	Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) Délégation de l'Union européenne aux Fidji Secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique (SPREP) Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) Secrétariat du Forum des Iles du Pacifique Coordonnateur résident des Nations Unies, Fidji
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006)
Langue de travail:	Anglais

Protection sociale

I/5. Atelier sous-régional sur la mise en œuvre des socles de protection sociale dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Date proposée:	23-25 mai 2017
Lieu:	Dakar, Sénégal
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (5 000 dollars E.-U.) CTBO (55 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cabo Verde, Cameroun, Sénégal et Togo
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	8
b) représentants des employeurs:	4
c) représentants des travailleurs:	4
Objectifs de l'atelier:	i) mobiliser le soutien des participants tripartites à la mise en œuvre de la cible 1.3 dans le cadre des plans de mise en œuvre des ODD, et à la mise en place de socles de protection sociale définis au niveau national; ii) donner une vue d'ensemble du programme phare de l'OIT intitulé «Mettre en place des socles de protection sociale pour tous» afin d'obtenir

l'adhésion des mandants tripartites et des partenaires de développement à ce programme phare en vue de sa mise en œuvre, et afin de consolider des partenariats pour ledit programme aux niveaux national et sous-régional;

- iii) renforcer l'engagement et la participation des partenaires sociaux et d'autres organisations représentatives concernées, dont des ONG et des organisations de la société civile;
- iv) développer les compétences des participants afin d'accroître leur capacité à mettre en œuvre le programme.

Observateurs:

Union africaine
 Coordonnateur résident du Système des Nations Unies au Sénégal
 Groupe des Nations Unies pour le développement, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale
 Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
 Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
 Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
 ONU-Femmes
 Programme alimentaire mondial (PAM)
 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
 Confédération syndicale internationale (CSI)
 Organisation internationale des employeurs (OIE)
 Représentants des partenaires de développement
 HelpAge International

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012

Langue de travail:

Français

Gouvernance et tripartisme

I/6. Réunion sous-régionale sur le renforcement du rôle et de l'impact des institutions nationales de dialogue social en Afrique

Date proposée:

9-11 mai 2017

Lieu:

Abidjan, Côte d'Ivoire

Financement:	PSI (52 000 dollars E.-U.) CTBO (28 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	11
b) représentants des employeurs:	11
c) représentants des travailleurs:	11
Objectifs de la réunion:	Echanger des données d'expérience et débattre des moyens de renforcer le rôle et l'impact des institutions nationales de dialogue social dans le domaine de la gouvernance économique et sociale, ainsi que de la prévention et de la gestion des conflits de travail revêtant une importance nationale.
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, recommandation (n° 113) sur la consultation aux échelons industriel et national, 1960, recommandation (n° 152) sur les consultations tripartites relatives aux activités de l'Organisation internationale du Travail, 1976
Langue de travail:	Français

I/7. *Atelier d'échange d'informations sur les pratiques prometteuses dans le domaine de l'inspection du travail et de l'élimination du travail des enfants dans les secteurs difficiles à atteindre des Etats membres de l'ASEAN*

Date proposée:	24-26 mai 2017
Lieu:	Siem Reap, Cambodge
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (40 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	22
b) représentants des employeurs:	11
c) représentants des travailleurs:	11
Objectifs de l'atelier:	i) échanger des informations et réfléchir sur les difficultés rencontrées, les besoins identifiés, les expériences acquises et les stratégies innovantes mises au point pour atteindre les enfants astreints au travail dans les secteurs auxquels les services d'inspection du travail de la sous-région de l'ASEAN ont difficilement accès;

- ii) examiner les stratégies, les mesures et les priorités relatives à l'intensification de la lutte contre le travail des enfants dans la sous-région de l'ASEAN;
- iii) contribuer à l'établissement des priorités pour les politiques et les actions au niveau national, conformément à la Déclaration de Bali issue de la seizième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique (2016).

Experts invités:	Deux experts de l'inspection du travail
Observateurs:	Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) Conseil des syndicats de l'ASEAN (ATUC) ASEAN Services Employees Trade Union Council (ASETUC) Confédération des employeurs de l'ASEAN Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Cinq représentants d'organisations de la société civile actives dans le domaine de la surveillance du travail des enfants
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Anglais

1/8. Atelier stratégique du Groupe d'action de l'Alliance 8.7 pour les chaînes d'approvisionnement

Date proposée:	21 juin 2017
Lieu:	Berlin, Allemagne
Financement:	Gouvernement des Pays-Bas (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Etats-Unis, France, Ghana, Indonésie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Thaïlande
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	12
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectifs de l'atelier:	i) recueillir des idées et suggestions aux fins de l'élaboration du plan de travail du Groupe d'action de l'Alliance 8.7 pour les chaînes d'approvisionnement;

	ii) convenir des modalités de mise en œuvre du plan de travail;
	iii) valider une méthode de recherche pour mesurer le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement.
Experts invités:	Experts du domaine «Droits de l'homme et entreprise»
Observateurs:	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) Anti-Slavery International Oxfam Initiative pour un commerce éthique Foreign Trade Association (FTA) Consumer Goods Forum Humanity United
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Anglais

I/9. Réunion préparatoire en vue de la IV^e Conférence mondiale sur le travail des enfants et le travail forcé: consultation des pays de l'Afrique subsaharienne

Date proposée:	22 et 23 juin 2017
Lieu:	Addis-Abeba, Ethiopie
Financement:	CTBO (50 000 dollars E.-U.) Gouvernement des Etats-Unis (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Ethiopie, Malawi, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10

Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none">i) échanger des données d'expérience et des enseignements tirés des politiques, programmes et pratiques innovants et particulièrement efficaces en vue de l'élimination du travail des enfants et du travail forcé;ii) élaborer l'ordre du jour et le projet de document final de la IV^e Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants (Argentine, novembre 2017);iii) renforcer la volonté de participer à l'effort conjoint visant à accélérer l'élimination du travail des enfants et du travail forcé en Afrique.
Experts invités:	Quatre experts
Observateurs:	Gouvernement de l'Argentine Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) Organisation internationale pour les migrations (OIM) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) INTERPOL Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour les enfants et les conflits armés Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants Représentants de la société civile, d'établissements universitaires et des médias Marche mondiale contre le travail des enfants en Afrique
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais et français

I/10. Réunion sous-régionale sur l'évaluation par les pairs des conseils économiques et sociaux dans les Balkans occidentaux

Date proposée:	5 et 6 juillet 2017
Lieu:	Belgrade, Serbie
Financement:	Union européenne (42 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	7
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7
d) représentants des conseils économiques et sociaux:	7
Objectifs de la réunion:	<p>i) présenter les rapports d'évaluation par les pairs et débattre des mesures qu'il conviendra de prendre pour appliquer les recommandations;</p> <p>ii) faire part des bonnes pratiques de trois Etats membres de l'Union européenne.</p>
Experts invités:	Orateurs invités venant des conseils économiques et sociaux du Danemark, d'Irlande et du Portugal
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
Langues de travail:	Anglais, albanais, macédonien, serbe/bosniaque/croate

Conditions de travail et égalité

I/11. Conférence interrégionale sur l'emploi et l'inadéquation des compétences

Date proposée:	11 et 12 mai 2017
Lieu:	Genève, Suisse
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (40 000 dollars E.-U.)
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	21
b) représentants des employeurs:	4
c) représentants des travailleurs:	4

Objectif de la conférence:	Réunir des spécialistes de la recherche et des politiques dans le domaine de l'emploi et de l'inadéquation des compétences en vue de dresser un état des lieux de la recherche et d'examiner les approches méthodologiques adoptées ainsi que les mesures prises.
Experts invités:	Economic and Social Research Institute, Dublin Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) Fondation européenne pour la formation (ETF) Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) Forum économique mondial (FEM) Banque asiatique de développement (BAsD) Banque interaméricaine de développement (BID) Global Education Forum (GEF) Banque africaine de développement (BAfD) ManpowerGroup
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Anglais

I/12. Forum interrégional d'experts sur les compétences et les migrations le long de l'axe Asie du Sud-Moyen-Orient

Date proposée:	25 et 26 juillet 2017
Lieu:	New Delhi, Inde
Financement:	CTBO (40 000 dollars E.-U.) Gouvernement de la Suisse (8 000 dollars E.-U.) Gouvernement du Japon (7 000 dollars E.-U.) Gouvernement de la Norvège (5 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arabie saoudite, Afghanistan, Bahreïn, Bangladesh, Emirats arabes unis, Inde, Jordanie, Koweït, Népal, Pakistan et Sri Lanka
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	18
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8
Objectifs du forum:	i) faire connaître les travaux de recherche et les expériences pratiques en matière de compétences et de migrations; ii) recenser les interventions qui peuvent être menées avec l'assistance technique du BIT;

	iii) répertorier les questions d'intérêt commun en vue d'alimenter les débats sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.
Experts invités:	Trois représentants de centres de formation, de centres d'évaluation et d'associations d'agences de recrutement Deux spécialistes qui présenteront des documents pour discussion Deux universitaires qui présenteront leurs travaux de recherche pour discussion
Observateurs:	Organisation internationale pour les migrations (OIM) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Direction du développement et de la coopération (DDC) Union européenne
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langues de travail:	Anglais

I/13. Réunion du Comité du programme et du budget de l'OIT-CINTERFOR

Date proposée:	8 août 2017
Lieu:	San José, Costa Rica
Financement:	Coûts financés par le budget alloué à la 43 ^e réunion de la Commission technique de l'OIT-CINTERFOR
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Cabo Verde, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, Dominique, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	37
b) représentants des employeurs:	3
c) représentants des travailleurs:	3

Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) analyser le rapport du directeur de l'OIT-CINTERFOR et la proposition de plan de travail, et formuler des observations et des recommandations sur ces documents; ii) examiner une proposition visant à formaliser l'adhésion au réseau au moyen d'un formulaire d'accord normalisé. Les conclusions du Comité du programme et du budget seront présentées pour discussion en séance plénière à la 43^e réunion de la Commission technique.
Langues de travail:	Anglais, espagnol et portugais

I/14. 43^e réunion de la Commission technique du CINTERFOR

Date proposée:	9-11 août 2017
Lieu:	San José, Costa Rica
Financement:	<p>Institut national de formation/INA (163 000 dollars E.-U.)</p> <p>Membres du réseau IFP du CINTERFOR (150 000 dollars E.-U.)</p> <p>Budget ordinaire de l'OIT (59 900 dollars E.-U.)</p>
Couverture géographique:	<p>Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Cabo Verde, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, Dominique, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela</p>
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	37
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) examiner le rapport concernant les activités réalisées depuis la dernière réunion en mai 2015 et le plan de travail proposé, formuler des recommandations et adopter les deux textes; ii) examiner la proposition visant à formaliser l'adhésion au réseau au moyen d'un formulaire d'accord normalisé; iii) discuter de la réalisation d'activités de partage d'expériences et de connaissances entre les membres et les pays.

Observateurs:	Banque interaméricaine de développement (BID) Groupe de la Banque mondiale Organisation des Etats ibéroaméricains pour l'éducation, la science et la culture Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Société andine de développement Organisation des Etats américains (OEA) Direction du développement et de la coopération (DDC) Agence allemande de coopération internationale (GIZ) Service de mise en valeur des ressources humaines de la Corée Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Canada Union européenne Agence nippone pour la coopération internationale (JICA) Gouvernement des Etats-Unis (ministère du Travail et Agence des Etats-Unis pour le développement international) Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement (LuxDev) Agence norvégienne de développement et de coopération (NORAD)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langues de travail:	Anglais, espagnol et portugais

Activités pour les employeurs

I/15. Conférence régionale concernant les femmes dans la gestion d'entreprise en Amérique latine et dans les Caraïbes

Date proposée:	23 et 24 mai 2017
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	Gouvernement de la Suède (55 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Dominique, El Salvador, Equateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou,

Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela

Composition:

représentants des employeurs: 100

Objectifs de la conférence:

- i) sensibiliser les employeurs à l'importance de l'égalité des sexes et aux avantages de ce principe pour les entreprises;
- ii) présenter les bonnes pratiques consistant à promouvoir l'égalité des sexes dans la gestion d'entreprise ainsi qu'à attirer des femmes qualifiées pour des postes de gestion et à les fidéliser;
- iii) faire le point sur la situation régionale en matière de promotion de l'égalité des sexes dans les entreprises.

Experts invités:

Quatre experts internationaux

Deux experts locaux

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004

Langues de travail:

Anglais et espagnol

I/16. Réunion des employeurs sur la participation du secteur privé à la gestion de la mobilité de la main-d'œuvre dans les pays de l'ASEAN

Date proposée:

30 et 31 mai 2017

Lieu:

Phnom Penh, Cambodge

Financement:

Gouvernement du Canada (30 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam

Composition:

représentants des employeurs: 22

Objectif de la réunion:

Examiner comment renforcer et améliorer la participation des employeurs à la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre dans les pays de l'ASEAN au titre de la phase 2 du projet Triangle de l'ASEAN concernant les migrations, et prévoir des moyens d'y parvenir.

Experts invités:

Trois experts

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975

Langue de travail:

Anglais

I/17. Réunion régionale à l'intention des employeurs sur les réseaux nationaux «Entreprises et handicap»

Date proposée:	6 et 7 juillet 2017
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	CTBO (25 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Mexique, Panama, Paraguay et Pérou
Composition:	
représentants des employeurs:	12
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) permettre aux acteurs des réseaux nationaux latino-américains «Entreprises et handicap» existants ou potentiels d'échanger des informations pour se familiariser avec leurs méthodes et activités respectives; ii) recenser les enseignements tirés et les possibilités d'adapter à son propre contexte les politiques et pratiques d'autres pays; iii) renforcer les réseaux nationaux et encourager la création de nouveaux réseaux dans la région; iv) accroître l'ampleur du Réseau mondial de l'OIT sur l'entreprise et le handicap et le nombre de ses membres.
Experts invités:	<p>Six experts du secteur privé, spécialistes de la question du handicap et de l'emploi</p> <p>Trois représentants de la société civile</p>
Observateurs:	Six représentants du secteur privé de la région
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, et convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983
Langue de travail:	Espagnol

Activités pour les travailleurs

I/18. Réunion interrégionale sur la coopération syndicale en matière de migrations de main-d'œuvre dans les pays d'origine et de destination

Date proposée:	19 et 20 avril 2017
Lieu:	Beyrouth, Liban
Financement:	CTBO (41 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afghanistan, Bahreïn, Bangladesh, Inde, Jordanie, Koweït, Liban, Népal, Oman, Pakistan et Sri Lanka
Composition:	
représentants des travailleurs:	27

Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) renforcer la coopération entre les syndicats des deux régions concernées en matière de promotion des droits des travailleurs migrants; ii) analyser les faits les plus récents des différentes initiatives concernant les migrations de main-d'œuvre actuellement menées au niveau régional, faire connaître les résolutions de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) sur les migrations, promouvoir l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs migrants et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du protocole d'accord; iii) actualiser les différents programmes régionaux et sous-régionaux du BIT sur les migrations de main-d'œuvre et examiner les moyens d'accroître la participation des syndicats à ces programmes.
Experts invités:	Conseil régional sud-asiatique des syndicats (SARTUC) Confédération syndicale arabe (CSI-AR)
Observateurs:	Confédération syndicale internationale (CSI) Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
Langues de travail:	Anglais et arabe

I/19. Atelier sous-régional sur l'action syndicale en faveur de l'élimination du travail des enfants en Afrique de l'Ouest

Date proposée:	11-13 mai 2017
Lieu:	Cotonou, Bénin
Financement:	CTBO (15 200 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Togo
Composition:	
représentants des travailleurs:	22
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) examiner les actions entreprises pendant les quatre ans qui ont suivi l'engagement pris conjointement par les employeurs et les organisations syndicales de lutter contre le travail des enfants; ii) examiner les moyens de contribuer à la réalisation de l'ODD 8 pour ce qui est de l'élimination du travail des enfants.

Experts invités:	Trois experts syndicaux (un expert international et deux experts nationaux)
Observateurs:	Un représentant des employeurs Un représentant gouvernemental
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Français

I/20. Réunion interrégionale sur les stratégies syndicales en faveur du travail décent pour les travailleurs handicapés

Date proposée:	15 et 16 mai 2017
Lieu:	Genève, Suisse
Financement:	CTBO (46 400 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Australie, Bahreïn, Brésil, Bulgarie, Canada, Colombie, El Salvador, Ethiopie, France, Gabon, Iraq, Japon, Kenya, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Sénégal, Singapour, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni et Uruguay
Composition:	
représentants des travailleurs:	24
Objectif de la réunion:	Elaborer un plan d'action pour l'insertion des personnes handicapées et une organisation du travail conforme aux principes du travail décent, sur la base de l'action syndicale.
Experts invités:	Expert responsable du document de travail Représentants d'organisations pour les personnes handicapées Fédérations syndicales internationales (FSI)
Observateurs:	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) Organisation mondiale de la santé (OMS) Un expert indépendant
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983, recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944, recommandation (n° 168) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983, et conventions fondamentales de l'OIT
Langues de travail:	Anglais, français et espagnol

I/21. Atelier sous-régional sur l'action syndicale en faveur de l'élimination du travail des enfants en Afrique de l'Est et Afrique australe

Date proposée:	23 et 24 mai 2017
Lieu:	Kisumu, Kenya
Financement:	CTBO (27 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Ethiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie
Composition:	
représentants des travailleurs:	18
Objectif de l'atelier:	Examiner et analyser les actions menées par les syndicats et leur contribution à la lutte contre le travail des enfants.
Experts invités:	Deux experts
Observateurs:	Gouvernement du Kenya Fédération des employeurs du Kenya Confédération syndicale d'Afrique de l'Est
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Anglais

I/22. Séminaire régional pour une meilleure gouvernance dans les ZFE³ et les chaînes d'approvisionnement mondiales

Date proposée:	29-31 mai 2017
Lieu:	Djakarta, Indonésie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (38 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Cambodge, Chine, République de Corée, Fidji, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Myanmar, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
représentants des travailleurs:	28
Objectifs du séminaire:	i) promouvoir le travail décent et la protection des droits et principes fondamentaux au travail pour les travailleurs des ZFE grâce à la syndicalisation et à la négociation de conventions collectives;

³ Zones franches d'exportation.

- ii) diffuser les bonnes pratiques en matière d'accords-cadres internationaux (ACI) afin de promouvoir ces instruments en tant qu'outil permettant d'améliorer les systèmes de gouvernance dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, et enrichir le contenu des ACI grâce au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre;
- iii) diffuser les bonnes pratiques syndicales en matière de dialogue social, de liberté d'association et de négociation collective dans les ZFE.

Experts invités:	Experts syndicaux
Observateurs:	Fondation Friedrich Ebert Stiftung (FES) Solidarité mondiale Conseil syndical danois pour la coopération internationale au développement (LO-FTF) Centre de solidarité syndicale de Finlande (SASK)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale
Langue de travail:	Anglais

I/23. Conférence régionale d'ACTRAV: L'avenir du travail que nous voulons

Date proposée:	31 mai et 1 ^{er} juin 2017
Lieu:	Santiago, Chili
Financement:	CTBO (25 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Barbade, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Etats-Unis, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
représentants des travailleurs:	19
Objectif de la conférence:	Examiner, en préparation du colloque organisé par ACTRAV en octobre 2017, les quatre thèmes proposés dans le cadre de l'initiative du centenaire sur l'avenir du travail, à savoir: «travail et société»; «des emplois décents pour tous»; «l'organisation du travail et de la production» et «la gouvernance au travail».
Experts invités:	Experts syndicaux

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996, convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable
Langues de travail:	Anglais et espagnol

I/24. Conférence régionale: L'avenir du travail que nous voulons

Date proposée:	29 et 30 juin 2017
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (25 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Australie, Cambodge, Chine, République de Corée, Fidji, Indonésie, Japon, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
représentants des travailleurs:	20
Objectif de la conférence:	Examiner les quatre thèmes proposés par le Directeur général dans le cadre de l'initiative du centenaire sur l'avenir du travail, à savoir: «travail et société»; «des emplois décents pour tous»; «l'organisation du travail et de la production» et «la gouvernance au travail». Les échanges alimenteront les discussions du colloque organisé par ACTRAV en octobre 2017 à Genève.
Expert invité:	Confédération syndicale internationale (CSI)
Observateurs:	IndustriALL Global Union Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) UNI Global Union Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996, convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, conventions fondamentales de l'OIT, conventions relatives à la gouvernance de l'OIT, Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable
Langue de travail:	Anglais

I/25. Conférence régionale: L'avenir du travail que nous voulons en Afrique subsaharienne

Date proposée:	4 et 5 juillet 2017
Lieu:	Johannesburg, Afrique du Sud
Financement:	CTBO (25 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Angola, Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Ethiopie, Ghana, Kenya, Mozambique, Nigéria, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
représentants des travailleurs:	25
Objectif de la conférence:	Examiner comment contribuer à l'initiative sur l'avenir du travail pour ce qui est de la protection des droits et intérêts des travailleurs en Afrique subsaharienne.
Experts invités:	Trois experts issus des milieux universitaires et de l'African Labour Resource Network
Observateurs:	CSI Afrique Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) Conseil de coordination syndicale d'Afrique australe (SATUCC) Confédération syndicale d'Afrique de l'Est Organisation syndicale des travailleurs de l'Afrique centrale (OSTAC) Organisation des travailleurs de l'Afrique de l'Ouest (OTAO)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Conventions fondamentales de l'OIT et conventions relatives à la gouvernance de l'OIT
Langues de travail:	Anglais et français

I/26. Atelier interrégional sur le travail des enfants, à l'intention des syndicats des Etats arabes et d'Afrique du Nord

Date proposée:	13 et 14 juillet 2017
Lieu:	Amman, Jordanie
Financement:	CTBO (30 100 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Algérie, Bahreïn, Egypte, Iraq, Jordanie, Liban, Maroc Oman, Tunisie, Yémen et le territoire palestinien occupé
Composition:	
représentants des travailleurs:	22
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) partager les enseignements tirés de l'action des syndicats contre le travail des enfants, ainsi que les bonnes pratiques dans ce domaine; ii) décrire les avancées réalisées et les défis qui restent à relever dans la lutte contre le travail des enfants dans les Etats arabes et en Afrique du Nord; iii) élaborer une feuille de route pour l'élimination du travail des enfants dans la région des Etats arabes.
Expert invité:	Expert syndical, spécialiste de la problématique du travail des enfants
Observateur:	Confédération syndicale arabe (CSI-AR)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais et arabe

I/27. Réunion régionale à l'intention des points focaux syndicaux sur le travail forcé et le travail des enfants

Date proposée:	13 et 14 juillet 2017
Lieu:	Buenos Aires, Argentine
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (40 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Etats-Unis, Guatemala, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
représentants des travailleurs:	23
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) accroître la présence et l'incidence de l'action syndicale dans les différents espaces de dialogue social, et définir des stratégies politiques dans le domaine de l'élimination du travail forcé et des nouvelles formes d'esclavage dans la région;

	ii) renforcer les liens entre les syndicats et la coordination de leur participation en vue de la IV ^e conférence mondiale sur le travail des enfants.
Expert invité:	Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable
Langue de travail:	Espagnol

I/28. Atelier régional d'ACTRAV sur le travail des enfants

Date proposée:	19 et 20 juillet 2017
Lieu:	Cholpan Ata, Kirghizistan
Financement:	CTBO (25 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Norvège, Ouzbékistan, Fédération de Russie, Serbie, Tadjikistan, Turquie et Ukraine
Composition:	
représentants des travailleurs:	25
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) examiner les activités déployées par les syndicats ces cinq dernières années pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé; ii) présenter la stratégie et les activités de l'OIT concernant le travail des enfants et le travail forcé, et analyser l'utilisation des normes internationales du travail dans ce domaine; iii) formuler des recommandations et élaborer des contributions de la région en vue de la conférence mondiale qui se tiendra en Argentine; iv) créer un réseau syndical régional en vue de l'élimination du travail des enfants et du travail forcé.
Experts invités:	Experts syndicaux Experts juridiques

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015
Langues de travail:	Anglais et russe

I/29. Conférence régionale d'ACTRAV: L'avenir du travail que nous voulons

Date proposée:	14 et 15 septembre 2017
Lieu:	Bakou, Azerbaïdjan
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (25 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Albanie, Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, République de Moldova, Monténégro, Ouzbékistan, Fédération de Russie, Serbie, Suède, Tadjikistan, Turquie et Ukraine
Composition:	
représentants des travailleurs:	25
Objectif de la conférence:	Examiner, en préparation du colloque organisé par ACTRAV en octobre 2017, les quatre thèmes proposés dans le cadre de l'initiative du centenaire, à savoir: «travail et société»; «des emplois décents pour tous»; «l'organisation du travail et de la production» et «la gouvernance au travail».
Experts invités:	Experts syndicaux
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, convention (n° 177) sur le travail à domicile, 1996, convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable
Langues de travail:	Anglais et russe

Genève, le 6 juin 2017

Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
AFRIQUE		
2017		
28-29 juin	Réunion préparatoire en vue de la IV ^e Conférence mondiale sur le travail des enfants et le travail forcé: consultation des pays de l'Afrique subsaharienne	Addis-Abeba, Ethiopie
3-7 juillet	Réunion régionale sur les options envisageables pour étendre la couverture de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle	Harare, Zimbabwe
4-5 juillet	Conférence régionale: L'avenir du travail que nous voulons en Afrique subsaharienne	Johannesburg, Afrique du Sud
24-28 juillet	Réunion régionale sur la promotion de la sécurité et de la santé au travail par le renforcement des capacités en matière d'investigation et d'analyse des incidents	Harare, Zimbabwe
26-27 septembre	Les jeunes et l'emploi en Afrique du Nord	Genève, Suisse
ASIE ET PACIFIQUE		
2017		
29-30 juin	Conférence régionale: L'avenir du travail que nous voulons	Bangkok, Thaïlande
16-19 octobre	Cours régional de formation sur les politiques du travail et les politiques sociales en faveur du travail décent, Etats arabes	Amman, Jordanie
EUROPE		
2017		
20-22 juin	Atelier régional des statisticiens du travail en préparation de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST)	Genève, Suisse
5-6 juillet	Réunion sous-régionale sur l'évaluation par les pairs des conseils économiques et sociaux ¹ dans les Balkans occidentaux	Belgrade, Serbie
19-20 juillet	Atelier régional d'ACTRAV sur le travail des enfants	Cholpan Ata, Kirghizistan
14-15 septembre	Conférence régionale d'ACTRAV: L'avenir du travail que nous voulons	Bakou, Azerbaïdjan
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES		
2017		
6-7 juillet	Réunion régionale à l'intention des employeurs sur les réseaux nationaux «Entreprises et handicap»	Lima, Pérou
13-14 juillet	Réunion régionale à l'intention des points focaux syndicaux sur le travail forcé et le travail des enfants	Buenos Aires, Argentine
8 août	Réunion du Comité du programme et du budget de l'OIT-CINTERFOR	San José, Costa Rica
9-11 août	43 ^e réunion de la Commission technique du CINTERFOR	San José, Costa Rica

¹ CES.

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
	INTERRÉGIONAL	
	2017	
21 juin	Atelier stratégique du Groupe d'action de l'Alliance 8.7 pour les chaînes d'approvisionnement	Berlin, Allemagne
13-14 juillet	Atelier interrégional sur le travail des enfants, à l'intention des syndicats des Etats arabes et d'Afrique du Nord	Amman, Jordanie
25-26 juillet	Forum interrégional d'experts sur les compétences et les migrations le long de l'axe Asie du Sud-Moyen-Orient	New Delhi, Inde